



PLAN MERCREDI 2023

ANNEXE AU PEDT



Ce formulaire Plan mercredi a été élaboré à partir de la charte qualité du plan mercredi et en reprend tous les objectifs dans lesquels s'engagent la collectivité et l'organisateur de l'accueil.

En conséquence, il doit être renseigné conjointement par la collectivité et l'organisateur de l'accueil collectif de mineurs, en lien avec l'école.

Il convient de compléter une annexe par accueil concerné.

Le projet pédagogique de l'accueil périscolaire est à joindre à l'annexe Plan mercredi.

➤ Territoire PEdT de référence :

➤ Organisation du temps scolaire :

4 jours 4,5 jours (collégiens)

➤ Horaires d'ouverture le mercredi: 14h à 19h

➤ L'organisateur est une collectivité une association

➤ L'organisateur du temps périscolaire est le même pour toute la semaine ? Oui Non

➤ Accueil collectif de mineurs concerné :

- Gestionnaire : Centre socioculturel
- Localisation : 1 rue Albert 1^{er}, 17440 Aytré
- N° d'organisateur ACM: 017org0086

(s'il s'agit d'un nouvel accueil du mercredi ouvert en 2023 cocher)

Objectifs du Plan Mercredi	Déclinaison des objectifs opérationnels à auto-évaluer	SITUATION DE DEPART EN AUTO EVALUATION (pour chaque objectif opérationnel, cocher la case en fonction de votre situation)		
		Non construit	En cours de construction	Déjà construit
<p>Le projet pédagogique de l'accueil périscolaire du mercredi est articulé avec le projet éducatif territorial</p>	<p><i>Pour chaque objectif opérationnel, explicitez ou démontrez :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial <p>Coordination assurée par le responsable de la politique éducative et les élus référents</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le projet pédagogique de la structure se nourrit du PEdT. <p>PEdT en cours de construction sur la commune</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La collectivité veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires. <p>La collectivité participe au financement du poste de référent jeunesse</p>		X	X

	<p>➤ Elaboration d'un seul projet pédagogique pour l'ensemble du temps périscolaire incluant tous les jours ouvrés de la semaine avec des objectifs pédagogiques de l'accueil périscolaire déclinés sur la journée du mercredi (en cas d'organismes multiples objectifs pédagogiques partagés).</p> <p>L'accueil au local jeune se déroule le mercredi après-midi et le vendredi soir. Le projet pédagogique est identique pour ces deux temps.</p> <p>➤ Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine : (respect des rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue).</p> <p>L'accueil est libre. Chaque jeune peut s'en saisir en fonction de ses envies et de son rythme de vie.</p>			X
<p>La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant</p>	<p>➤ Présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école.</p> <p>Le partenariat avec le collège est très actif. Même s'il n'y a pas de présentation formelle, de nombreuses actions sont construites en partenariat (expo 13/18, séances de théâtre forum, festi prev').</p> <p>➤ Présentation du projet d'école à l'équipe d'animation.</p> <p>Idem question précédente. Ces présentations ne sont pas formalisées mais vivantes tout au long de l'année. Le cesc et ses projets sont présentés à l'équipe au cours des groupes de veille.</p> <p>➤ Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation : Il n'y a pas de mutualisation sur le local jeunes.</p>	X		X

	<p>➤ Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).</p> <p>Cette année, l'équipe d'animation a activement participé au travail mené sur le renouvellement du PEDT.</p> <p>➤ Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions).</p> <p>Collaboration très active autour de nombreux projets : animation du foyer socioéducatif, expo 13/18, groupe de veille, festiprev', projets de jeunes....</p> <p>➤ Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.</p> <p>Le partenariat actif entre l'équipe d'animation et l'équipe éducative du collège permet cette mise en cohérence.</p> <p>➤ Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires avec la mise en place de projets partagés (<i>à décrire</i>).</p> <p>De façon collective : les projets de jeunes accompagnés par l'équipe d'animation (ex : paroles de jeunes avec le théâtre forum – travail sur le harcèlement/ lien avec les suricates) sont suivis et accompagnés par les professionnels du collège.</p> <p>De façon individuelle, un groupe de veille permet d'échanger sur des signaux d'alerte de certains parcours afin de définir un accompagnement global des différents partenaires (où d'un des partenaires en fonction des relations existantes)</p>			<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>

<p>Mise en valeur de la richesse des territoires / intégration du projet au contexte local</p>	<p>➤ Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.</p> <p>Organisation de sorties de proximité régulières et proposition de temps d'animation dans différents lieux de la commune (parc, équipement sportif et culturel...). Participation à « Aytré en sport » en lien avec les différentes associations sportives de la ville.</p> <p>➤Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).</p> <p>Première édition de « Tous en fête » avec plusieurs partenaires locaux (SLEP, comités de quartier, graines d'expression, les amis du phare...) dans le parc Jean Macé. Un rendez-vous où les familles Aytrésiennes sont venues nombreuses (+600). Le travail mené tout au long de l'année intègre au maximum les partenaires.</p> <p>➤Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).</p> <p>Le travail mené en transversalité avec le secteur famille et projets d'habitants du centre socioculturel permet de développer l'implication des habitants (poursuite du travail sur les bornes d'arcades, participation à la cafet' des habitants, atelier cuisine avec les parents...)</p> <p>➤Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.</p> <p>Le travail partenarial et la coanimation de journées permet aux jeunes de découvrir les autres structures. De plus, une base d'information sur les loisirs jeunesse du territoire permet d'orienter les jeunes en fonction de leurs envies.</p>			<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>
---	--	--	--	-------------------------------------

<p>Le développement d'activités éducatives de qualité</p>	<p>► Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.</p> <p>Les activités sont conçues à l'initiative des jeunes et des propositions d'animation avec la mise en place d'une commission participative. Elles sont très variées : des temps d'expression, des ateliers numériques, des sorties, du sport...</p> <p>► Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.</p> <p>Il n'y a pas d'accueil quotidien au local jeune.</p> <p>► La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.</p> <p>Au-delà du libre-choix du jeune, la participation active à la programmation des activités est favorisée pour que chacun puisse trouver des réponses à ses attentes.</p> <p>► Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).</p> <p>Oui, selon les projets (cycle d'échanges, participation à tous en fête « SLAM », construction et décoration de bornes d'arcades, projet ...). Mais, les jeunes ont aussi la possibilité de fréquenter le local pour s'y poser, échanger, jouer sans perspective d'une réalisation.</p>	X		X
--	--	---	--	---

Avis motivé de la collectivité sur le Plan mercredi et ses perspectives :



La charte qualité invite à structurer l'accueil de loisirs du mercredi autour de 4 axes :

- *L'articulation des activités périscolaires avec les enseignements.*
- *L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants.*
- *L'ancrage du projet dans le territoire.*
- *La qualité des activités.*

Signature de la collectivité

Signature du responsable de l'accueil